



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240122-D_2024_1_6B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_1_6

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente de CHAMBONAS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Approbation du Contrat
communautaire Atout ruralité
avec le Département de
l'Ardèche**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Dans le cadre de la refonte des dispositifs d'aide aux collectivités, le Département propose aux EPCI Ardéchois de conclure un partenariat sur la période 2023 -2027 permettant le financement de leurs projets d'investissement. À cet effet, chaque EPCI se verra doté d'une enveloppe financière calculée au prorata de sa population DGF. Pour notre collectivité, le montant alloué s'élève à 203 836€.

Il est proposé de flécher cette somme pour 103 836€ sur le projet de rénovation du bâtiment D de l'ancien hôpital et pour 100 000€ sur le projet d'extension de la ZA de Balagère (en attente retour CD 07 sur l'éligibilité de ce projet).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de contrat communautaire Atout ruralité EPCI avec le Département de l'Ardèche et la ventilation des subventions en deux projets : projet de rénovation du bâtiment D de l'ancien hôpital pour 103 836€ et 100 000€ sur le projet d'extension de la ZA de Balagère (en attente retour CD 07 sur l'éligibilité de ce projet).

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240122-D_2024_1_6B-DE



Emis le 22/01/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le